Image not found or type unknown

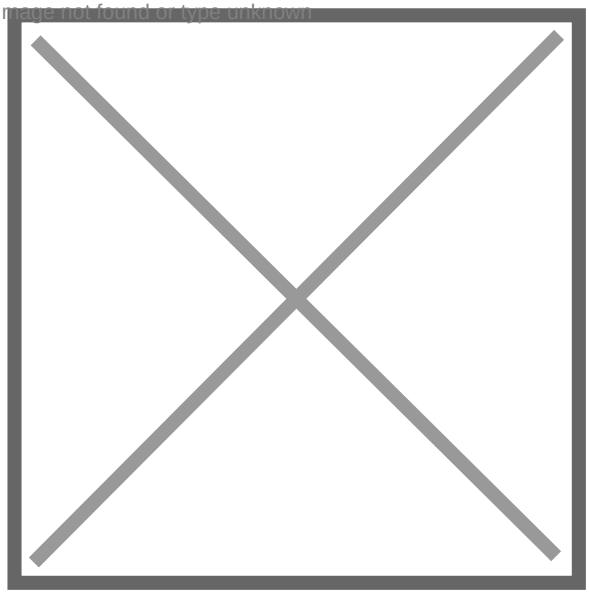

Vice de procédure oui ou non ?

Par **betty0147**, le **30/09/2011** à **17:16**

Bonjour,

Pour une audience à la Cour d'Appel l'avocat n'a pas été convoqué, alors que la personne avait bien marqué sur la déclaration d'appel qu'elle avait un avocat et même donner le nom de celui-ci !

Est-ce normal ?

Y aurait-il vice de procédure ?

Par **Michel**, le **02/10/2011** à **17:02**

Le plus simple est de le demander directement à votre avocat.

Michel
Legalacte

Par **betty0147**, le **03/10/2011** à **00:16**

Bonsoir,

J'ai posé cette question sur ce site, justement parce-que l'avocat ne répond pas, je n'ai pas

compris pourquoi ?

Je pense qu'il y a ici des personnes compétentes pour me répondre !

Merci à tous.

Par **pat76**, le **06/10/2011** à **17:32**

Bonjour

Le silence de l'avocat est étonnant. Vous avez la certitude qu'il n'a pas reçu de convocation?

Si l'avocat de la partie n'a pas été convoqué, l'affaire doit être renvoyée.

Le greffe de la Cour d'Appel devra prouvé qu'il a bien envoyé une convocation à l'avocat.

C'est au Civil ou au Pénal pour le dossier?

Par **betty0147**, le **12/10/2011** à **10:15**

Bonjour,

Pour tout dire !...

Audience pour m'enlever la tutelle de ma cousine !

- Cette audience à la Cour d'Appel à eu lieu le 15 juin, mon avocat ne m'a absolument pas défendue !...

- Maintenant, je m'aperçois qu'il y a beaucoups de choses qui ne sont pas régulières ?

- Je pense que l'avocat a subit des pressions, c'est pour cela, que je me renseigne pour connaître mes droits !

- Je n'ai pas pu me défendre comme il se doit du moment que l'avocat et la greffière ont tout fait pour que je ne consulte pas le dossier !

- Tous les prétextes étaient bons pour que je n'y aie pas accès !

- Alors que : si j'avais su ce que l'on me reprochait, j'aurait pu apporter un dossier complet avec tout le travail que j'avais fait pendant 10 ans !

- De plus, j'aurais aussi porté plainte auprès du Procureur contre tous ceux qui ont raconté des mensonges et diffamations contre-moi, gendarmes compris !...

- La Présidente du tribunal, au cour de l'audience m'a lu un document provenant de la Juge

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

des Tutelles ???... sur ce document il est marqué tout l'inverse de la réalité concernant ma cousine ???... mais le pire, c'est que [je l'aurais signé] ce fameux document ???... cherchez l'erreur !.....

- je pense que c'est un coup monté, mais comment le prouver ? c'est sans doute pour cela que je n'ai jamais pu voir le dossier ... il y a sùrement d'autres documents de ce genre dans ce dossier ?

- Maintenant, j'aimerais savoir : si je vais en Cassation, puisqu'il ne reste que ça ... est-ce que j'aurai accès au dossier ?

-D'autre-part, je peux réunir des preuves comme quoi tout n'a pas été fait selon la Loi !...

Merci pour votre aide, ce qui me réconforte énormément .

.....

J'ai oublié ...

Le délibéré a eu lieu le 21/09/2011, (l'on nous avait dit le 22) ? mais bon ...

J'ai reçu de suite l'Arrêt !...édifiant !!!

Mais nous verrons par la suite...

Par-contre l'avocat (n'aurait) toujours rien reçu ???

Merci à tous.

Suite ce jour, 17/10/2011

Bonjour,

Effectivement, l'avocat n'avait pas reçu de convocation pour cette Audience, donc si je comprends bien, il aurait dù demander que l'affaire soit renvoyée ??? et non-pas se servir de ma propre convocation !!!

Si vous arrivez à me comprendre !!!

Pouvez-vous me dire ce que je peux faire maintenant ?

Si je demande à la Cour d'Appel, pourquoi l'avocat n'a rien reçu ...vont-ils me répondre ...demande faîte par courrier en RAR...

Je vous remercie tous de votre aide.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **betty0147**, le **18/10/2011** à **07:46**

Bonjour,

Personne pour m'aider ?

Bonne journée à tous.

Par **mimi493**, le **18/10/2011** à **09:08**

Certains dossiers ne sont consultables que par l'avocat
Il est normal qu'il y ait un jugement de tutelle, parce que c'est justement ce jugement qui fait l'objet de l'appel (donc vous l'avez eu et lu bien avant l'appel)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés